

Annexe 5 – Patinage Plus

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs doivent patiner sur une glace Patinage Plus **seulement**; plus d'un patineur avec un entraîneur professionnel.

Le port du casque est obligatoire pour l'Étape 4.

RENSEIGNEMENTS TECHIQUES

Toutes les compétitions du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit et les patineurs exécuteront leur performance sur une musique imposée.

La trousse de préparation aux compétitions du Québec doit être consultée pour chaque compétition afin de connaître les circuits imposés, les normes de performance et les musiques imposées.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

PATINEURS EN SIMPLE

ETAPE 5

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Circuit : Dames et Messieurs : 1 minute 15 secondes

Dames

Messieurs

ETAPE 4

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Circuit : Dames et Messieurs : 1 minute 15 secondes

Dames

Messieurs